



La FAO appelle à une mise en oeuvre rigoureuse et effective du traité mondial contre la pêche illégale

par [Florent Breuil](#) | Thématique: [Agriculture espace rural](#) | Rubrique: [Contributions générales](#)





La récente entrée en vigueur de l'Accord international contre la pêche illégale est une évolution encourageante qui requiert à présent une mise en œuvre rigoureuse et effective, a déclaré vendredi le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), José Graziano da Silva.

Lors de son discours à l'occasion de la Conférence «Notre Océan», qui se tient à Washington, aux Etats-Unis, José Graziano da Silva a salué les efforts déployés par les parties signataires de l'Accord sur les mesures du ressort de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PSMA), négocié par la FAO.

Le Directeur général de la FAO a en outre fait part au Secrétaire d'Etat américain, John Kerry, du statut actuel du traité, entré en vigueur en juin dernier.

« En 2014, seuls 10 pays avaient ratifié l'Accord sur les mesures du ressort de l'Etat du port », a souligné John Kerry lors de son allocution. « Nous avons par la suite décidé que nous pouvions faire mieux et nous l'avons fait...puisqu'à ce jour plus de 60 pays ont ratifié l'Accord et cela est essentiel », a-t-il ajouté.

Le Directeur général de la FAO incite vivement tous les autres pays à emboîter le pas. « Nous avons besoin que tout le monde adhère au PSMA, car sinon les navires de pêche hors-la-loi continueront de trouver des moyens pour débarquer et introduire leurs captures illégales sur les marchés des pays non signataires de l'Accord », a-t-il précisé.

En vertu du traité, les parties signataires se doivent de mettre en œuvre un certain nombre de mesures tout en s'occupant de la gestion et du contrôle de leurs ports afin de détecter les activités de pêche illégale, d'empêcher les poissons pêchés de manière illégale d'être déchargés et vendus et de s'assurer que les informations concernant les navires peu scrupuleux soient partagées à l'échelle mondiale.

« La FAO a lancé un programme mondial visant à soutenir les pays dans la mise en œuvre du traité et des instruments complémentaires », a ajouté M. José Graziano da Silva. Il s'agit notamment des Directives volontaires pour la conduite de l'Etat du port, qui regroupent plusieurs exemples de mesures que les pays peuvent prendre afin de s'assurer que les navires battant leur pavillon ne soient pas impliqués dans des activités de pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN).




Jusqu'ici, la FAO a réussi à obtenir 5 millions de dollars pour son programme mondial, dont une partie provient des ressources de l'Organisation. La FAO collabore également avec Google afin de développer de nouvelles plateformes et méthodes de recherche qui serviront à aider les pays à améliorer le suivi, le contrôle et la surveillance de leurs activités de pêche.

Chaque année, la pêche INN est à l'origine de 26 millions de tonnes de prises, estimées à 23 milliards de dollars américains. Le phénomène compromet également les efforts visant à garantir une pêche durable et une gestion responsable des stocks de poissons à travers le monde.

S'adressant aux participants de la Conférence «Notre Océan», M. Graziano da Silva a également insisté sur la nécessité de soutenir davantage la pêche artisanale, dont dépendent 110 millions de personnes – 97% d'entre eux vivent dans les pays en développement - pour leur survie. Il a appelé les donateurs à soutenir une initiative en cours de la FAO, dont le but est d'apporter une aide aux politiques, de promouvoir le partage des expériences et d'autonomiser les communautés de pêche artisanale.

[Communiqué de l'ONU](#)
[Communiqué de la FAO](#)

Les liens connexes

-  [la dépêche sur Médiaterre](#)
-  [Communiqué de l'ONU \(9 hits\)](#)
-  [Communiqué de la FAO \(7 hits\)](#)

modéré par fbreuil